



PV approuvé par le Conseil d'Ecole
Séance du 12 octobre 2011

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE de l'IUFM

Séance du Mardi 17 mai 2011 à 9h

Le Conseil d'Ecole de l'IUFM de Franche-Comté s'est réuni le mardi 17 mai à 9 h au siège de l'IUFM Fort Griffon à Besançon sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VERNET.

Etaient présents ou représentés :	Etaient excusés	Etaient absents
<i>Représentants des personnels de l'IUFM</i> BATLOGG François DJELKHIR Farida DELACROIX Pascale, procuration à Mme Djelkhir DORNIER Jean-Marie FIEVET Patrick, Procuration à Mme Wallian GAUTHERON Claude, procuration à M. Dornier HOUSSAIS Yvon LE BORGNE Philippe MARTIN Didier PASTEUR Julien PICARD Christian, procuration à Mme Wallian PINGUÉ Danièle, procuration à M. Le Borgne ROBERT Didier TISSIER Christian WALLIAN Nathalie	DUBOIS Justine FLEUR Mathias LEMESTRE Julie	LANÇON Eric VILLEQUEZ Marine
<i>Personnalités extérieures :</i> BALLAND Michel BISOT Elisabeth, procuration à M. Mielle DE CASTELJAU Christophe, procuration à Mme Djelkhir MIELLE Dominique, procuration à M. Vernet RICHARD Joël ROMAGNAN Barbara, procuration à M. Thibord THIBORD Gérard VERNET Jean-Marie WERCKMEISTER François, procuration à M. Vernet	BONTEMPS Patrick BUTZBACH Etienne CLAUS Françoise CHEVILLARD Olivier GRISON Thierry KERLEROUX Yves LANDRY Dominique LOUVEAUX François PELLETERET Gérard REINICHE Michel SCHIRRER Joëlle	

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Présentation des nouveaux membres du Conseil suite aux élections du collège des usagers ;
- 2) Approbation du PV de la séance du 19 novembre 2010 ;
- 3) DBM n° 1 ;
- 4) Point sur l'ajustement de la maquette du master MEEF : compte rendu du comité de pilotage ;
- 5) Point sur la situation « politique » avec l'Université : rencontres avec les directeurs de composantes, rencontre avec l'équipe présidentielle du 6 avril et commission mixte du 2 mai ;
- 6) Demandes de subventions diverses ;
- 7) Bail de location pour un logement sur le site de Lons le Saunier ;
- 8) Questions diverses.

Le quorum étant atteint, M. Jean Marie VERNET, Président du conseil d'école, ouvre la séance à 9h15 et aborde le premier point à l'ordre du jour.

1. Présentation des nouveaux membres du conseil suite à la nouvelle élection du collège des usagers.

Il s'agit de l'élection toute récente des représentants des étudiants : Justine DUBOIS, Mathias FLEUR, Julie LEMESTRE, sont excusés. Marine VILLEQUEZ est absente. Les étudiants sont actuellement en partiels.

2. Approbation des PV de la séance du 19 novembre 2010 et de la séance du 11 février 2011.

M. THIBORD lit une déclaration au sujet du PV du 11 février CF : pièce jointe en annexe.
M. VERNET souligne la forte implication du directeur de l'IUFM et rappelle qu'il lui avait demandé, en effet, d'être le plus exhaustif possible afin d'éclairer au mieux le conseil sur les différents enjeux.
M. THIBORD ne conteste pas ce point mais relève le caractère disproportionné pris par les interventions du directeur dans l'ensemble du compte rendu.

3. Point sur l'ajustement de la maquette du master MMEF : compte rendu du comité de pilotage

Pierre STATIUS revient sur l'historique de cette maquette. Le diplôme a été habilité par la DGSIP jusqu'en 2016. Il nous est apparu très tôt, notamment à la lumière de rencontres avec les étudiants, qu'il existait un certain nombre de dysfonctionnements qu'il convenait de corriger. Un comité de suivi et de pilotage du master a donc été créé et a travaillé, sous la direction de Florence PORCHY, afin de proposer un certain nombre d'ajustements.

Il ne s'agit aucunement d'une nouvelle maquette mais d'ajustements avec comme feuille de route les recommandations émises par la DGSIP lors de l'habilitation du diplôme à savoir développer la dimension recherche et travailler en inter composante. Il s'agissait de rendre la maquette plus lisible et plus praticable en introduisant plus de souplesse en créant une UE de différenciation explicite : l'UE4. Enfin, il fallait éviter une inflation des évaluations et des notes et un trop grand éparpillement des contenus.

Ces propositions d'ajustements du diplôme seront examinées au CEVU de juin et approuvées par le CA de début juillet.

Florence PORCHY fait part de la méthode mise en place. Des groupes de réflexion ont été mis en place dans les sites qui l'ont souhaité, les collèges disciplinaires ont pu faire parvenir leurs propositions et 4 réunions se sont tenues pour aboutir à une architecture des formations. Il s'agissait de mieux marquer la dimension préparation au concours et, à cet effet, l'UE1 et l'UE2 ont été reprécisées et réorganisées de manière à porter les mêmes noms que les épreuves au concours. Ainsi, 2/5^{ème} de la spécialité 1 sont consacrés à la préparation des épreuves écrites et orales du concours. Il convenait également d'intégrer la préparation des deux certifications demandées désormais par l'Etat employeur, à savoir le CLES et le C2I2E. La dimension recherche est clairement identifiée dans une UE5 avec une offre de séminaires. Une offre de stages diversifiée a été maintenue de manière à adapter cette maquette aux souhaits exprimés par les étudiants et à l'ouverture professionnelle du diplôme.

M. HOUSSAIS revient sur la question du volume horaire de français qui, d'après ses propres calculs, connaît une forte baisse notamment dans l'UE4 du fait de la disparition d'un certain nombre d'options. Il tient à rappeler l'importance de la discipline dans le concours et cette baisse lui paraît extrêmement préjudiciable.

Pour Florence PORCHY on constate au contraire une augmentation sensible du volume horaire de français, passant de 1357 H dans la version précédente à 1814 H dans la maquette réajustée.

M. HOUSSAIS conteste cette augmentation et propose un transfert d'une dizaine d'heures de l'UE5 vers l'UE1.

Nathalie WALLIAN souligne qu'il n'est pas possible de faire passer des heures d'une UE à l'autre. Elle rappelle que l'introduction du CLES et du C2I2E, soit une centaine d'heures, aboutit mécaniquement à une diminution proportionnelle de toutes les autres disciplines.

Pour Mme COUPAT ce qui compte c'est la quantité de travail de l'étudiant, quantité de travail qui s'exprime à la fois par une présence en cours et par du travail personnel. Cette quantité de travail est concrétisée par des ECTS. Ce qui ne peut pas bouger c'est le nombre d'ECTS par UE, nombre défini par l'université. Par contre à l'intérieur de chacune des UE et les unes par rapport aux autres on peut jouer sur les deux curseurs que sont le nombre d'heures de présence en cours et le travail personnel de l'étudiant. L'essentiel est de rester globalement dans un volume horaire de présentiel de 900H.

M. LEBORGNE fait part de son inquiétude quant au niveau scientifique de certains étudiants. Le passage de la préparation concours à la maquette de master nécessite, selon lui, des clarifications au niveau des attentes des étudiants. La formation ne peut tout apporter et il faudra jouer sur le curseur du travail personnel.

Pour Pierre STATIUS, le nombre de postes au concours est tel que sur une masse d'étudiants de M2 de 300, on aura environ une centaine d'admissibles et 50 reçus. On ne peut pas se désintéresser des 250 qui échouent. Le rapport JOLLION est, à cet égard, significatif dans la mesure où il ne s'intéresse presque exclusivement qu'aux « reçus collés ».

Répondant à une question de M.HOUSSAIS sur l'UE5, Pierre STATIUS précise que lors de la réunion qui s'est tenue hier, il a été débattu de la question complexe de l'articulation des disciplines et des entrées thématiques.

En ce qui concerne les stages, Guy COTTET-EMARD indique que la négociation avec le rectorat et les inspections académiques n'est pas terminée. Cependant, dès la rentrée prochaine, en octobre, 120 stages filés (1 jour par semaine sur l'ensemble de l'année) seraient proposés à nos M2. Ces stages concerneraient des postes de directeur d'écoles 3 classes, voire 4 classes qui pourraient, dans ce cadre, obtenir une décharge. Enfin, un stage groupé, d'une durée de 15 jours, comme cette année serait organisé au mois de mars.

Un point important de la négociation est la question de la rémunération de ces stages filés puisqu'il s'agit de stages en responsabilité : rémunération, gratification, indemnité, rien n'est encore définitivement arrêté.

M. LEBORGNE constate une certaine dérive concernant les stages du second degré. Le principe de stages en responsabilité d'un volume de 108h a été diversement appliqué. Sur le plan national apparaissent des termes lourds de sens comme « apprenti » pour les stagiaires ou « maître d'apprentissage » pour les tuteurs, ce qui signifie plus ou moins la mise en place d'une forme de compagnonnage.

Guy COTTET-EMARD tient à rappeler que c'est l'université qui définit les modalités et les contenus du master.

4. Point sur la situation « politique » avec l'université : rencontres avec les directeurs de composantes, rencontre avec l'équipe présidentielle du 6 avril et tenue de la commission mixte le 6 mai dernier.

Pierre STATIUS revient tout d'abord sur la situation nationale. La CDIUFM a envoyé une contribution aux différentes formations politiques. Depuis la situation a beaucoup évolué. Des rencontres ont été organisées avec des syndicats, notamment le SNUIPP, la FAGE organisation étudiante, l'association des directeurs d'IUT. Il semble que les partis politiques manifestent un intérêt grandissant sur la question de la formation des enseignants dans le cadre du débat présidentiel.

Sur le plan local, une rencontre avec l'équipe présidentielle a été organisée le 6 avril et une commission mixte s'est tenue le 6 mai dernier, tout cela dans un esprit constructif. La question qui se pose est la question du périmètre de la composante. Les données sont assez simples : la maquette du master MEEF consomme environ 13 000H, nous donnons environ 5 000H aux autres composantes dans le cadre des masters enseignement et notre potentiel est de 21 000H. Il apparaît donc un sous service d'environ 3 000H. Cette situation n'est pas acceptable à la fois pour les intéressés et pour l'université notamment dans le cadre des RCE. La maquette réajustée fait diminuer les sous services mais pas encore suffisamment. La discussion au sein de la commission mixte porte donc sur un élargissement de l'offre de formation. Dans cet esprit, l'équipe de direction a rencontré les directeurs des autres composantes afin de savoir s'ils étaient intéressés par une offre de cours autour des métiers de l'éducation et de la formation.

L'accueil a été partout très favorable. Plutôt que de laisser faire une approche individuelle du problème, étant donné l'historique difficile, intégration puis masterisation, nous avons décidé d'accompagner le mouvement en cherchant à travers notre offre de service aux autres composantes, à préserver notre cœur de métier c'est-à-dire les questions de l'éducation, de la formation et de l'enseignement. La question des sites a également été abordée lors de cette commission mixte. L'idée est de construire des structures universitaires locales. A Vesoul, par exemple, cette construction pourrait se faire avec l'IUT.

Mme COUPAT indique le projet de l'IUFM n'a pas été abordé en tant que tel lors de cette réunion mais sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission mixte prévue le 1^{er} juin prochain. Lors de cette première réunion, on a essayé de faire un peu le tour des différentes problématiques et en particulier la question des sites et de la mutualisation des formations. Ces questions de sites universitaires relève du projet global de l'université sur son territoire. La volonté qui a toujours été exprimée et qui a été répétée à l'occasion de cette commission mixte est de maintenir l'offre de formation sur les sites. Elle n'est cependant pas pour autant inconditionnelle et doit être étudiée assez finement, tant du point de vue de la gestion des ressources humaines que du point de vue immobilier, autrement dit en termes de coût global. C'est ce qui amènera le Président de l'université à resserrer les contacts avec les collectivités engagées sur ce dossier.

Pour Guy COTTET-EMARD, la feuille de route est assez claire, maintenir l'offre de formation existante, développer autour des masters des formations complémentaires en amont, resserrer, stabiliser, rapprocher et mutualiser les établissements universitaires sur un site donné. Il s'agit à Lons comme à Vesoul de créer des centres universitaires locaux avec toutes les fonctions liées à la vie étudiante : restauration et hébergement. Mais il faut aussi une vraie volonté politique des acteurs locaux.

Pour M. THIBORD, la réponse doit venir des collectivités territoriales et de leur engagement politique et il s'agit là d'un sacré pari compte tenu de l'état des finances publiques. Il y a aussi une vraie question d'aménagement du territoire ; hébergement, restauration, mais également bibliothèques, laboratoires et leur niveau, plus on disperse plus on perd de la visibilité au niveau national et international. Que fait-on sur l'ensemble Belfort- Montbéliard et avec l'UTBM ?

Pierre STATIUS insiste sur les profondes modifications introduites par la loi LRU dans le paysage universitaire français. Il semble que l'université de Franche Comté dans ce contexte a vocation à devenir une université régionale avec un fonctionnement territorial et disposant de pôles d'excellence.

Mme COUPAT revient sur la question de la commission mixte et précise que celle-ci s'est réunie le 6 mai dernier. Elle comprend 7 représentants du CA/CEVU et 7 représentants du CE.

M. BALLAND précise qu'il est désigné par le conseil général du Jura pour siéger au sein du conseil d'école. Il est accompagné pour cette séance de M. COLIN-DUVAL directeur de l'éducation. Il rappelle que sur Lons, il y a effectivement 2 sites : le site ancien de l'école normale, siège de l'IUFM, et le site TROUILLOT pour les 2 licences professionnelles. M. BALLAND informe les membres du conseil que le conseil général, dont la majorité vient de changer, a décidé d'entreprendre la réfection des logements sur le site IUFM. La volonté politique de la collectivité est donc manifeste et il faudra réfléchir à un éventuel rapprochement des 2 sites en s'articulant aux besoins exprimés par l'université.

M. COLIN -DUVAL souligne lui aussi la nécessité pour l'université de bien définir ses besoins.

A une question de M. DORNIER concernant les flux pour la prochaine rentrée 2011, Pierre STATIUS indique que la campagne de préinscriptions vient de commencer et pour l'instant les préinscriptions en M1 sont autour de 130, ce qui est plutôt une bonne surprise.

5. Présentation du projet de DBM1 de l'exercice budgétaire 2011.

Martine LINGLOIS présente aux membres du conseil les éléments principaux de la DBM1 à l'aide d'un power point. CF document joint.

Après quelques précisions demandées par les membres du conseil, le projet de DBM1 est adopté à l'unanimité.

6. Demandes de subventions diverses. Voir liste jointe.

L'aide à l'édition de l'ouvrage de Jean François GREHAIGNE à hauteur de 1000€ st approuvée moins 1 voix contre et 2 abstentions.

L'aide à l'édition de l'ouvrage de Ann BIRT-KRUGER est approuvé à l'unanimité ainsi que l'aide apporté au colloque annuel de l'IREM à hauteur de 3000€ et la participation à l'organisation du rallye de mathématiques à hauteur de 1500€.

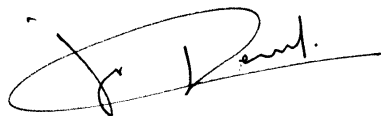
7. Bail de location pour un logement sur le site de Lons le Saunier.

Le montant du loyer (77.60€) est évalué par le service des Domaines. Il s'agit d'une concession de logement de type F3 de 60 m2 pour une durée de 3 ans, éventuellement renouvelable.

Le projet de bail est approuvé à l'unanimité.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Président du Conseil d'École,



Jean-Marie VERNET

Le Directeur de l'IUFM,



Pierre STATIUS